



**EUROPEAN COMMITTEE OF SOCIAL RIGHTS
COMITE EUROPEEN DES DROITS SOCIAUX**

Doc. 809
6 septembre 2019

ORDRE DU JOUR

308^e session

(Strasbourg, 9 - 13 septembre 2019)

Document établi par le Secrétariat

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Questions d'intérêt général
4. Examen des Notes de la 307e session
5. Réclamations collectives
6. Examen des rapports nationaux pour les conclusions XXI-4 (2019) de la Charte de 1961 en ce qui concerne l'Allemagne, le Pologne, l'Espagne et le Royaume Uni et pour les conclusions 2019 de la Charte en ce qui concerne l'Albanie, l'Andorre, l'Arménie l'Autriche, l'Azerbaïdjan, la Belgique, la Bulgarie, l'Estonie, la Finlande, la France, la Géorgie, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, la Macédoine du Nord, Malte, la Moldove, la Portugal, la Roumanie, la Fédération de la Russie, la Serbie, la Slovaque République et la Turquie.
7. Procédure sur les dispositions non acceptées de la Charte (mise en œuvre de l'article 22 de la Charte sociale européenne de 1961)
8. Proposition d'amendement au Règlement du Comité
9. Suivi du rapport du CDDH identifiant des bonnes pratiques et formulant des propositions visant à améliorer la mise en œuvre des droits sociaux en Europe